



**PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

**CENTRE HOSPITALIER
DEPARTEMENTAL STELL**

N° Spécial

18 Novembre 2021

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

**N° Spécial Centre Hospitalier Départemental STELL
du 18 Novembre 2021**

SOMMAIRE

Décision	Date	CENTRE HOSPITALIER DEPARTEMENTAL STELL	Page
N°2021-10	09.11.2021	Décision portant délégation de signature du directeur général du Centre Hospitalier Départemental Stell	3
ANNEXE		Visa du délégataire	5

CENTRE HOSPITALIER DEPARTEMENTAL STELL

DIRECTION GENERALE

NOS REF : YL/ASP/OD/2021-10

DECISION n° 2021-10
Portant délégation de signature du directeur général du
Centre Hospitalier Départemental Stell

Le directeur général du Centre Hospitalier Départemental Stell de Rueil-Malmaison, Monsieur Yannick LORENTZ, nommé par arrêté ministériel du 12 juin 2008,

VU le **code** de la santé publique notamment dans ses articles L 6143-7, D 6143-33 à D 6143-35 et R 6143-38,

VU la **loi** n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la **loi** n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

VU la **loi** n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé

VU le **décret** n°2005-921 du 2 août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1°, 2°, 3°) de la loi n°86-33 du 9 Janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

VU le **décret** n° 2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé,

VU le **décret** n° 2017-701 du 2 mai 2017 relatif aux modalités de mise en œuvre des activités, fonctions et missions mentionnées à l'article L. 6132-3 du code de la santé publique, au sein des groupements hospitaliers de territoire

VU la **décision** n°2021000702 en date du 2 novembre 2021, portant recrutement de Monsieur Didier DAGUE, en qualité d'attaché d'administration hospitalière au Centre Hospitalier Départemental Stell.

DECIDE

Article 1

Délégation de signature est donnée à Monsieur Didier DAGUE, attaché d'administration hospitalière, responsable des services admissions, caisse, standard et cafétéria à l'effet de signer en lieu et place de Monsieur Yannick LORENTZ, directeur général :

- L'ensemble des actes de gestion des mouvements des malades (admissions, différents cas de sorties, permissions et notamment les permissions de sortie des patients hospitalisés pour une durée maximum de 48 heures, transfert internes et externes) ;
- Les actes d'état civil avant leur transmission aux services municipaux compétents.

Article 2

Cette délégation est assortie de l'obligation, pour le délégataire :

- De rendre compte au directeur du CHD Stell des opérations effectuées,
- D'assurer le contrôle de l'ensemble des agents qui interviennent dans les procédures concernées.

Article 3

La présente décision prendra effet dès sa parution au Recueil des Actes Administratifs et rendra caduque la décision N° 2018-25 portant délégation de signature du directeur à Madame Najette BOUSSAADA qui a quitté l'établissement.

Article 4

Le visa du délégataire est annexé à la présente décision.

Article 5

La présente décision sera affichée dans l'Établissement, sur des panneaux consultables par les personnels et les usagers. Elle sera également publiée au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture des Hauts-de-Seine et adressée au comptable de l'établissement.

Fait à Rueil-Malmaison, le 9 novembre 2021

Mention manuscrite « Bon pour pouvoir »

Le directeur, Yannick LORENTZ

Deux exemplaires en original transmis :

- Au comptable public de l'établissement
- A la direction générale

Un exemplaire en copie transmis :

- Au délégataire
- A la direction des ressources humaines pour le dossier du délégataire

ANNEXE : VISA DU DELEGATAIRE

Nom - Grade	Signature
<p>Monsieur Didier DAGUE Responsable des services admissions, caisse, standard et cafétéria</p>	<p><i>Mention manuscrite</i> <i>« Bon pour acceptation du pouvoir »</i></p>

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination Interministérielle

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>